



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 28 février 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-03-2023-044**

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 au « Marché de travaux pour la réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain - Lot n°14 : Peintures intérieures et extérieures ».**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2184-1 et L1414-4 ;

**Considérant** les caractéristiques, ci-après, de l'avenant n°1 à l'accord-cadre « réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain. Lot n° 12 : PLOMBERIE ».

Identification du marché :

Marché n° 2021/060/T-14 du 14 juin 2022

Approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 17 mars 2022

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 20 juin 2022

Notifié le 04 juillet 2022

Titulaire du marché :

**Tony NEWTON – NEXTON ENTREPRISE**

81, lot Les Sommets de Terreville  
97233 SCHOELCHER

Tél. : 0596 51 12 77

Courriel : [contact@newton-entreprise.fr](mailto:contact@newton-entreprise.fr)

SIRET : 414 268 417 00022

Objet de l'avenant n° 1 :

L'objet du présent avenant est de :

- Modifier l'article 5 de l'acte d'engagement afin que le titulaire bénéficie de l'avance dans les conditions fixées par l'article 5 du CCAP.

Nouvel article 5 de l'acte d'engagement

Le marché fait l'objet d'une avance.

Délais d'exécution

La durée du contrat demeure inchangée.

Après en avoir délibéré

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

**D'approuver** l'avenant n°1 au marché n° 2021/060/T-14 « Marché de travaux pour la réalisation du Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain ».

### **Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3:**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 avril 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT